



Thématique	Année	Mois	N°
E-A	2020	03	062

## DECISION

<b>SERVICE/DIRECTION :</b> Direction de la commande publique/ Direction de l'Eau	<b>OBJET :</b> Résiliation du marché n°160244 relatif aux prestations géotechniques conclu avec la société GIA INGENIERIE - Modifiication de la décision E-A 2020-02-037 en date du 27 février 2020.
---	---

### Le **PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10  
Vu les délibérations 2014-02-007 du 11 avril 2014 et 2015-08-024 du 7 décembre 2015 donnant délégation à Monsieur le Président dans le cadre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour la durée du mandat.

CONSIDERANT le marché n° 160244, ayant pour objet la réalisation de prestations géotechniques, attribué par la commission d'appel d'offres du 22 juin 2016 à la société GIA INGENIERIE sise à Marseille pour un montant compris entre un minimum annuel hors taxes de 5 000 euros et un maximum annuel hors taxes de 250 000 euros,

CONSIDERANT la notification de ce marché le 26 octobre 2016 pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois par tacite reconduction,

CONSIDERANT l'évolution des besoins en matière de prestations géotechniques, le marché en cours n'est plus adapté suite à la prise de compétence « gestion des eaux pluviales » le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et « GEMAPI » le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par Nîmes Métropole,

CONSIDERANT la décision E – A 2020-02-037 en date du 27 février 2020 qui résilie le marché à la date du 6 avril 2020,

CONSIDERANT qu'en raison des élections municipales du 15 et 22 mars 2020 et de la mise en place des délégations du futur mandat permettant la signature du marché en cours de passation, il est nécessaire de ne pas résilier le marché n° 160244 conclu avec GIA INGENIERIE à la date du 6 avril 2020 mais à une date postérieure à l'établissement des délégations.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** La décision E – A 2020-02-037 en date du 27 février 2020 qui résilie le marché à la date du 6 avril 2020 est annulée et remplacée par la présente décision.

**OBJET** : Résiliation du marché n°160244 relatif aux prestations géotechniques conclu avec la société GIA INGENIERIE - Modification de la décision E-A 2020-02-037 en date du 27 février 2020.

---

**ARTICLE 2** : de résilier le marché à bons de commande n° 160244 conclu avec la société GIA INGENIERIE pour la réalisation de prestations géotechniques, à compter du 11 mai 2020.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions communautaires

Fait à Nîmes le, 27 mars 2020

Le Président,  
Yvan LACHAUD



nîmes  
métropole  
Le Président  
Yvan LACHAUD